

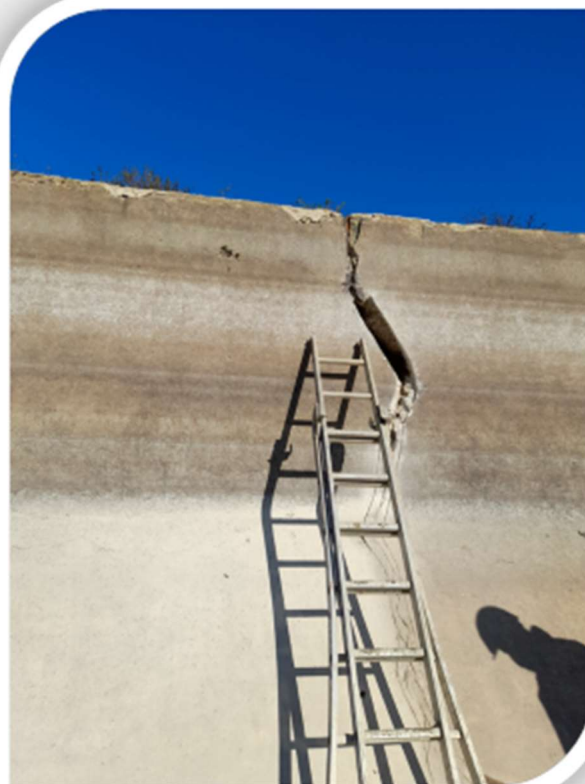


**Eau du Pays  
de Saint-Malo**

Service public de production d'eau potable

*Version 1*

**RAPPORT  
D'ACTIVITES  
2020**



**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO**

Secrétariat – Centre d' Affaires Le Cézembre  
2, impasse de la Haute Futaie – CS 20712  
35418 SAINT-MALO CEDEX

Tel : 02.99.16.07.11 // Courriel : [secretariat@smpepce.fr](mailto:secretariat@smpepce.fr)

# SOMMAIRE

## LES FAITS MARQUANTS

<i>Installation de l'assemblée délibérante</i>	3
<i>Traversée de la Rance – protocole transactionnel</i>	4
<i>Travaux de réhabilitation du barrage de Pont-Avet</i>	5
<i>Covid-19</i>	6
<i>Signature du contrat territorial en rive gauche</i>	7

## ADMINISTRATION - EXPLOITATION

<i>Renouvellement des membranes de l'usine de Bois-Joli</i>	8
<i>Vente en gros - Tarification 2021</i>	9

## LES ETUDES

<i>Analyse de la demande en eau, des consommations d'eau et de leurs évolutions sur le périmètre d'Eau du Pays de Saint-Malo</i>	9
<i>Etude diagnostique de l'usine de Plerguer</i>	10

## LES TRAVAUX

<i>Nouveau réservoir au sol de 4 000 m<sup>3</sup> à Saint-Jouan des Guérets</i>	11
<i>Réhabilitation et amélioration des dispositifs d'auscultation des barrages de Mireloup et de Bois-Joli</i>	12
<i>Continuité écologique des barrages de Bois-Joli et de Pont-Avet</i>	12
<i>Programme de travaux 2020</i>	12
<i>Mesures des débits en amont des retenues</i>	13
<i>Adduction aux réservoirs de Blanche-Roche</i>	13
<i>Prise d'eau dans la Rance-fluviale</i>	14

## RESSOURCE EN EAU

<i>Renouvellement de l'autorisation de prélèvement de l'usine de Bois-Joli</i>	15
<i>Suivi des périmètres de protection</i>	15
<i>AFAFE Mireloup et Landal</i>	16
<i>Accompagnement individuel</i>	17
<i>Paiement pour service environnemental</i>	17
<i>Démonstrations et expérimentations</i>	18
<i>Suivi qualité de l'eau</i>	19
<i>Acquisition de parcelles agricoles</i>	19
<i>Animations scolaires</i>	20

## Les Faits Marquants

### INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

#### 14 octobre 2020 :

La séance d'installation de la nouvelle assemblée délibérante s'est déroulée le 14 octobre 2020.

Les 18 membres du comité syndical ont désigné le Président et les Vice-Présidents

⇒ Président : Jean-Francis RICHEUX

⇒ 1<sup>er</sup> Vice-Président : Guillaume PERRIN

*Gestion administrative et financière - communication*

⇒ 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Michel PENHOUE

*Préservation de la ressource en eau, de la qualité des eaux brutes, de la sécurisation de la ressource en eau et des économies d'eau*

⇒ 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Luc OHIER

*Suivi des travaux – production et transport – hors barrages*

⇒ 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Christian FONTAINE

*Contrôle de la délégation de service public, des relations avec les collectivités adhérentes et du suivi des travaux sur barrages*

## TRAVERSEE DE LA RANCE

L'année 2020 s'est traduite par la fin de l'expertise judiciaire et la signature d'un protocole transactionnel entre toutes les parties (entreprises du groupement, entreprises sous-traitantes, maître d'œuvre, Eau du Pays de Saint-Malo, assureurs). Alors que le risque financier était de plusieurs millions d'euros, Eau



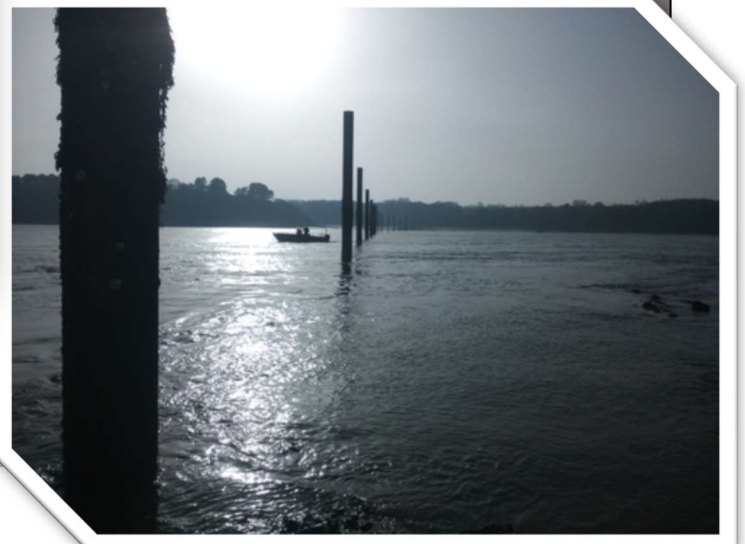
du Pays de Saint-Malo a contribué à hauteur de sa proposition initiale d'avril 2018 de 450 000 €HT. Le protocole transactionnel a été signé le

mars 2020 soit 4 jours avant le confinement général lié au Covid-19.

Côté chantier, le mois de janvier a vu la dépose des pieux, le mois d'octobre la réalisation des portiques de maintien de la canalisation aux croisements avec l'ancienne, les essais pressions, les analyses de la qualité de l'eau et le mois de décembre les essais hydrauliques qui se sont avérés concluants.

procédé à une plongée de vérification des travaux en novembre 2020.

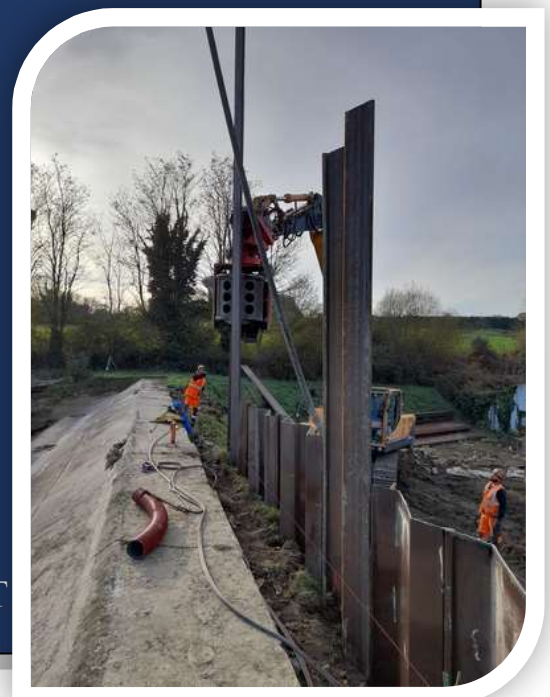
Montant total de l'opération avec travaux



## BARRAGE DE PONT-AVET

L'année 2020, a permis, malgré la crise du Covid-19 la réalisation du programme de travaux sur le barrage de Pont-Avet :

- ⇒ Enquête publique : 10 au 25 juin 2020
- ⇒ 1<sup>ère</sup> pêche de sauvegarde : 22 au 26 juin 2020
- ⇒ Abaissement et deuxième pêche de sauvegarde : 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- ⇒ Pose du nouveau moine et du rideau de palplanches d'octobre à décembre



Montant total de l'opération – 1 000 000 €HT

## COVID-19

12/03/2020 – annonce de la fermeture des écoles le 13/03 par le Président de la République

12/03/2020 – déploiement des outils pour travailler à distance – liaison VPN ;

13/03/2020 – Mise en place du plan de continuité d'activité

15/03/2020 – demande de plans de continuité d'activité aux prestataires (SAUR pour l'exploitation, ISL et CACG pour le suivi des barrages)

16/03/2021 – annonce par le Président de la République du confinement généralisé à partir du 17/03

Demande à la SAUR d'éviter tout contact entre les équipes présentes sur Bois-Joli et Plerguer afin qu'elles puissent se suppléer si besoin

Bilan hebdomadaire avec l'exploitant sur les conditions d'approvisionnement des équipements de maintenance et sur les réactifs.

14/04/2020 – Achat de gel hydroalcoolique

22/04/2020 - Commande de masques

22/04/2020 - Mise en place d'une fiche procédure à compléter par les entreprises pour reprendre les travaux en respectant les consignes sanitaires

Information régulière des élus des dispositions prises en concertation avec le Président.

## SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL RIVE GAUCHE

### 20 décembre 2019 :

Eau du Pays de Saint-Malo s'est engagé le 20 décembre 2019 dans le contrat territorial de bassin versant Rance-Frémur, pour les actions de protection de la ressource sur les bassins versants du Frémur et de Sainte-Suzanne.

Ce contrat de 2 x 3 ans, coordonné par Dinan Agglomération, a pour but l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et prévoit plusieurs volets annuels :

- ⇒ Volet 'pollutions diffuses - protection de la ressource' : montant prévisionnel pour Eau du Pays de Saint-Malo de 120 447 € TTC ;
- ⇒ Volet 'bocage' : sous maîtrise d'ouvrage des EPCI, pour un montant prévisionnel de 58 200 € TTC ;
- ⇒ Volet 'restauration des milieux aquatiques' : sous maîtrise d'ouvrage des EPCI pour un montant prévisionnel de 300 650 € TTC ;
- ⇒ Volet éducation à l'environnement : montant prévisionnel pour Eau du Pays de Saint-Malo de 36 000 € TTC
- ⇒ Volet 'suivi de la qualité de l'eau' : montant prévisionnel pour Eau du Pays de Saint-Malo de 27 600 € TTC

*Les partenaires financiers sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, le Département 22 et le SMG 35.*



Montant total du contrat de bassin versant : 2 724 560,60 € TTC

## Administration/Exploitation

### RENOUVELLEMENT DES MEMBRANES DE L'USINE DE BOIS-JOLI

9 décembre 2020 :

En séance du 9 décembre 2020, les membres du bureau syndical valident le principe d'un renouvellement des membranes de Bois-Joli (3 skids) pour un montant de 436 500 €HT (valeur initiale du contrat)





## VENTE EN GROS – TARRIFICATION 2021

Le comité syndical réuni en séance du 14 octobre 2021 décide d'une augmentation de la part collectivité du tarif de l'eau qui passe de 0,239 €HT/m<sup>3</sup> à 0,265 €HT/m<sup>3</sup> dont 0,01 €HT/m<sup>3</sup> dédié à la protection de la ressource en eau.

## ETUDE DE LA DEMANDE EN EAU

### Novembre 2020 :

L'évolution de la demande en eau a été analysée de 2015 à 2018.

Cette étude permet de mettre en lumière :

- ⇒ les perspectives d'économies potentielles : 350 000 à 450 000 m<sup>3</sup> sur les fuites (usines, réseaux de production et de distribution) ;
- ⇒ le caractère touristique et/ou récréatif de l'augmentation de la demande en eau apparaît prépondérant même si les corrélations multiples mettent en évidence des corrélations avec le nombre d'habitants ou d'abonnés
- ⇒ Par ailleurs, l'évolution des dotations unitaires semble, notamment, mettre en exergue une augmentation de la consommation d'eau liée au maraîchage dont les producteurs pourraient avoir transféré une partie de leurs prélèvements d'eau sur le réseau public d'eau potable.

Elle propose des pistes d'actions qui s'organisent en 4 axes :

- ⇒ AXE 1 – réduction des pertes en eau ;
- ⇒ AXE 2 – Communication/sensibilisation aux économies d'eau ;
- ⇒ AXE 3 – Conventonnement avec certains gros consommateurs pour identifier leurs perspectives de réduction de consommations ;
- ⇒ AXE 4 – Evolution de la tarification pour une plus grande sobriété ?
- ⇒ AXE 5 – Mise en place d'un suivi s'appuyant sur des tableaux de bord.

## ETUDE DIAGNOSTIQUE DE L'USINE DE PLERGUER

### Novembre 2020 :

La phase 1 de l'étude est présentée au bureau syndical en séance du 18/11/2020 par le cabinet Bourgois. La présentation compare un scénario de réhabilitation avec un scénario de réalisation d'une nouvelle usine en intégrant toutes les contraintes en présence (inondabilité, traitabilité, durée de vie, nuisances sonores, évolutivité, continuité de service).

A la suite de cette présentation, le bureau syndical demande au Cabinet Bourgois de travailler sur un nouvel outil de production dans le cadre de la phase 2 de l'étude.

La phase 2 devrait être présentée en tout début d'année 2022 et la maîtrise d'œuvre lancée à la suite de cette 2<sup>ème</sup> phase d'étude.

Des échanges ont eu lieu avec la mairie de Plerguer qui a réservé une zone pour la construction de la nouvelle usine, dans le cadre de la révision de son PLU.



## Les Travaux

### NOUVEAU RESERVOIR DE 4 000 M3

#### Les temps forts du projet en 2020 sont les suivants :

- ⇒ 26/02/2020 – attribution du marché de travaux groupement d'entreprises CNR Construction/NGE Fondations/OTV/SADE CGTH/Atelier RVL dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 388 099,00 € HT ;
- ⇒ Juillet 2020 – dépôt de la demande de permis de construire ;
- ⇒ Novembre 2020 – accord du permis de construire



Montant total de l'opération avec travaux de réhabilitation : 4 500 000 €HT

## REHABILITATION DES BARRAGES DE MIRELOUP ET DE BOIS-JOLI

Le marché de travaux a été attribué le 9 décembre 2020 à l'entreprise TSM pour un montant de 252 900 €HT

Les travaux consistent en un entretien du génie-civil, en une amélioration des équipements de sécurité et d'auscultation et l'aération des galeries.

## CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE BOIS-JOLI ET DE PONT-AVET

**11/03/2020 :** Le bureau syndical a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de continuité écologique du barrage de Pont-Avet à l'entreprise Fishpass pour un montant de 24 720 €HT.

**Décembre 2020 :** consultation pour les travaux de continuité écologique sur le barrage de Bois-Joli : réalisation d'un ouvrage de dévalaison des anguilles et de gestion du débit réservé.

Montant des opérations : 400 000 €HT

## PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

Le marché de maîtrise d'œuvre est attribué le 11/03/2020 à l'entreprise ARTELIA pour un montant de 44 640, 25 €HT.

Le programme de travaux consiste en une amélioration du fonctionnement des réseaux de transport et notamment une minimisation des pertes de charge.

## MESURES DES DEBITS AMONT DES RETENUES

### 14 octobre 2020 :

Le Bureau syndical attribue le marché de travaux pour la mise en place de dispositifs de mesures des débits d'alimentation des retenues à l'entreprise ACTEMIUM pour un montant de 65 000 €HT.

## ADDUCTION AUX RESERVOIRS DE BLANCHE-ROCHE

### Décembre 2020 :

Les essais hydrauliques de ces travaux ont été réalisés en décembre 2020 en même temps que ceux de la canalisation en traversée de la Rance Maritime. La modification des adductions aux réservoirs de Blanche-Roche permet ainsi désormais de faire transiter 900 m<sup>3</sup>/h de la rive gauche vers la rive droite de la Rance contre 480 m<sup>3</sup>/h auparavant.



Coût total de l'opération : 615 000 €HT

## PRISE D'EAU DANS LA RANCE FLUVIALE

### Mars 2020 :

Le Bureau syndical attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une prise d'eau dans la Rance fluviale et le transfert d'eau brute vers le barrage de Mireloup à l'entreprise ARTELIA pour un montant de 288 400 €HT.

L'Autorité Environnementale est saisie pour l'étude au cas par cas du projet qui nécessitera une étude d'impact.



Montant total de l'opération : 10 300 000 €HT

## Ressource en eau

### RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT DE L'USINE DE BOIS-JOLI

#### Novembre 2020 :

Le dossier est déposé auprès de la DDTM le 11/11/2020.

### SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION

Le programme annuel 2020 de suivi réglementaire des périmètres de protection s'est traduit par 12 infractions (en baisse de 30% par rapport à 2019) dont 9 récidives (en hausse de 50% par rapport à 2019) :

Retenue (R = récidive)	Bois-Joli	Beaufort - Mireloup	Landal	Sainte- Suzanne
<b>Date en 2019</b>	<b>10 déc</b>	<b>8 sept</b>	<b>26 juin</b>	<b>26 juin</b>
Déversement de toute nature		1(1R)		
Stationnement interdit				
Pâturage interdit ou excessif (avec ou sans affouragement)				
Désherbage chimique	2	1		
Fossés recalibrés				
Rejets agricoles (fosses)				
Dépôts, remblais, terrassement	3			2 (2R)
Absence de bande enherbée	2 (2R)			1 (1R)
Sols nus, parcelles cultivées dans le périmètre sensible				2 (1R)
Déboisement				
Dégradation / absence de clôtures et/ou vidéosurveillance	1 (1R)	1 (1R)		
Construction interdite			1 (1R)	1

**Point sensible :**  
remblaiement sur une  
parcelle du syndicat à  
Pleurtuit



## AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ENVIRONNEMENTAL (AFAFE)

### Depuis mai 2017 :

Le projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental (ou AFAFE), sous compétence du Département d'Ille et Vilaine, sur les bassins versants prioritaires de Mireloup et Landal se poursuit.

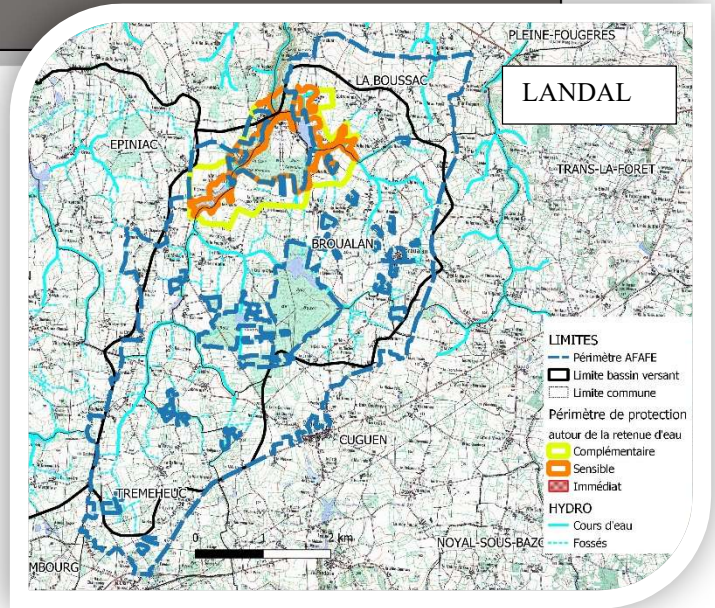
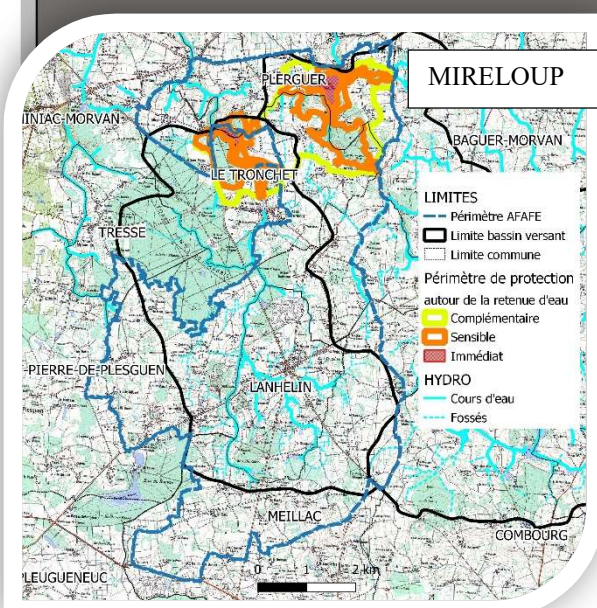
Dans un objectif d'améliorer la qualité de l'eau, il consiste en une redistribution du parcellaire agricole, avec mise en place de travaux connexes (bocage, protection de bas de parcelles, bassins tampons etc...).

En 2020, le Département d'Ille et Vilaine a présenté les 5 800 ha de périmètre définis et le schéma directeur dans les études d'aménagement :

- ⇒ A tous les conseils municipaux avant délibération des communes, avec l'appui d'Eau du Pays de Saint-Malo,
- ⇒ Aux deux Commissions intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF) le 2 décembre 2020 pour le bassin versant de Landal et le 3 décembre 2020 pour le bassin versant de Mireloup

Eau du Pays de Saint-Malo a organisé :

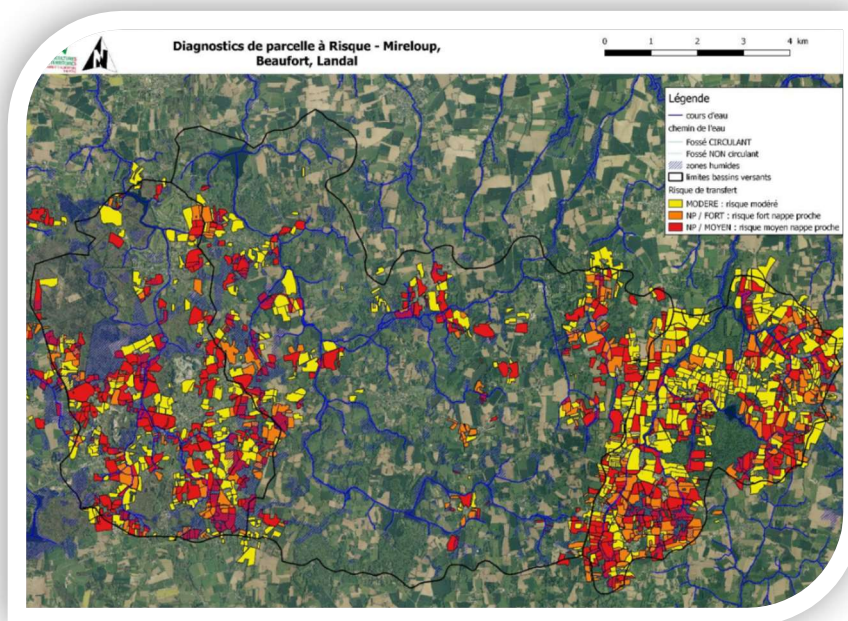
- ⇒ une réunion avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le SBCDol de présentation des enjeux le 9 juillet,
- ⇒ une réunion avec les partenaires financiers potentiels Agence de l'Eau Loire Bretagne, région et SMG35, le 13 novembre 2020





## ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES AGRICULTEURS

44 DPR2 réalisés : Bassins versants de Mireloup et Landal = 100% des parcelles diagnostiquées, bassin versant de Beaufort = environ 1/3 des parcelles diagnostiquées, dont 34 dans le cadre de l'AFAFE



## ETUDE DU DISPOSITIF 'PAIEMENT POUR SERVICE ENVIRONNEMENTAL'

Eau du Pays de Saint-Malo a été sélectionné pour étudier le dispositif 'paiement pour service environnemental' (PSE) auprès des exploitants agricoles du bassin versant de Beaufort.

La mission a été confiée à la Chambre d'agriculture. Le but est de rémunérer les pratiques agricoles qui vont dans le sens de la protection de la ressource en eau.

## DEMONSTRATIONS ET EXPERIMENTATIONS AGRICOLES

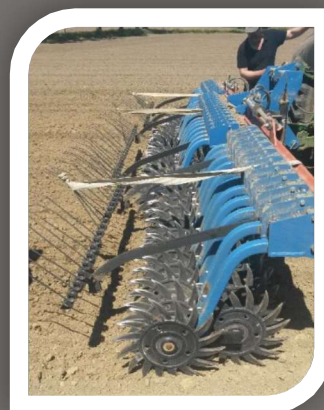
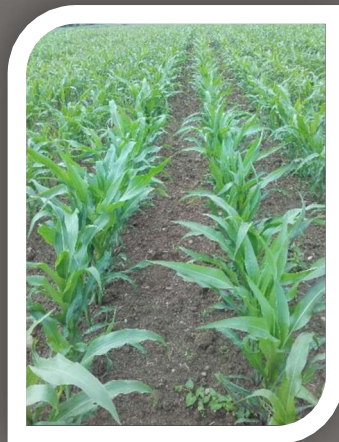
### Couverts végétaux :

- ⇒ Implantation de couverts avant la récolte selon trois modalités sur céréales,
- ⇒ Semis précoce après la moisson des céréales : panneaux de communication de bords de route,
- ⇒ Essai de semis de phacélie à l'aide d'un drone sous couvert de maïs.



### Désherbage mécanique du maïs, campagne 'mon maïs responsable' :

- ⇒ Réunions de lancement de la campagne avec les entreprises de travaux agricoles, et démonstrations 'bout de champs' de désherbage mécanique du maïs,
- ⇒ Accompagnement technique des exploitants,
- ⇒ Résultats 23 agriculteurs pour 157 ha desherbés mécaniquement

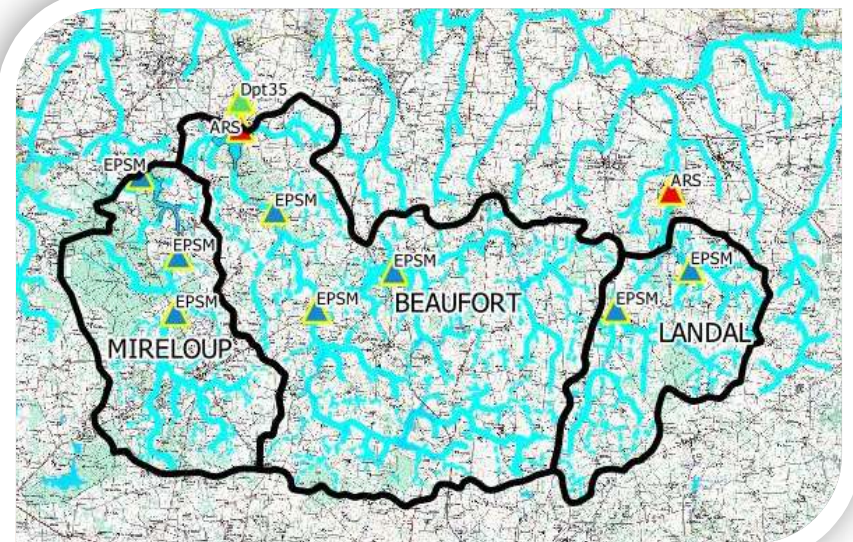


## SUIVI QUALITE DE L'EAU

Le suivi des pesticides est renforcé en amont des retenues. Une coordination des suivis est mise en place avec le Département 35 et l'ARS pour éviter les doublons.

### Paramètres suivis :

- ⇒ Physico-chimie : NO<sub>3</sub>, P<sub>tot</sub>, PO<sub>4</sub>, COD, MES
- ⇒ Pesticides totaux ou sélection de 3 molécules glyphosate, AMPA + S-métolachlore. Le suivi de la totalité des molécules est réalisé en amont immédiat des prises d'eau, et dans la retenue de Mireloup (arrêt des suivis ARS en 2018)



## ACQUISITIONS DE PARCELLES AGRICOLES

Eau du Pays de Saint-Malo a négocié l'acquisition de 9,9 ha parcelles dans le périmètre de protection de la retenue de Beaufort avec 3 propriétaires différents, pour un montant de 62 000 €.

Ces parcelles sont quasiment toutes situées dans le périmètre de protection sensible ou rapproché.

Une majorité se trouve en zone humide ou en zone sensible, 50% d'entre elles sont à risque fort de transfert de pesticides, classées avec la méthode DPR2.

La moitié de ces parcelles feront l'objet d'aménagement : remise en herbe en partie ou en totalité, implantation de bandes enherbées, plantation de haie à plat ou sur talus. Un bail sera signé avec l'exploitant en place pour l'entretien.



## ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2020, les animations ont été très perturbées du fait du COVID .  
35% ont pu être reportées à l'année scolaire suivante.

Les prestataires qui interviennent pour ce travail sont : la maison de la Rance, l'association Escale Bretagne, le cercle Nautique de Lancieux, la Maison de la Baie.

Eau du Pays de Saint-Malo a organisé une réunion pour développer une nouvelle animation sur les économies d'eau, en remplacement de l'animation sur le jardinage au naturel.



**Eau du Pays  
de Saint-Malo**

Service public de production d'eau potable